



## **Informations sur le vote de tous les résidents légaux de la ville de Burlington**

Charte de la ville de Burlington, Lois de 1949, N° 298

En mars 2023, les résidents de Burlington ont voté la loi sur la mise en œuvre du vote de tous les résidents légaux. Elle a été adoptée avec un soutien de 68%. Le fait de permettre à tous les résidents légaux de voter lors de nos élections locales donne une voix aux membres de la communauté qui vivent, travaillent et paient des impôts à Burlington.

### **Qu'est-ce que le vote de tous les résidents légaux?**

Le vote de tous les résidents légaux permet aux résidents à temps plein de Burlington, qui résident légalement ici, mais qui n'ont pas la pleine citoyenneté américaine, de voter aux élections locales. Par exemple, les détenteurs d'une carte verte, les résidents disposant d'un permis de travail éligible ou les bénéficiaires du programme Deferred Action for Childhood Arrivals (DACA) peuvent tous s'inscrire pour voter aux élections locales.

### **Sur quels sujets les résidents légaux sont-ils autorisés à voter ?**

Les résidents légaux qui ne sont pas citoyens américains peuvent voter pour :

- les représentants élus de la ville de Burlington et du district scolaire de Burlington, y compris le maire, les conseillers municipaux, les commissaires d'école et les agents électoraux de la ville ;
- toute question relative à la ville de Burlington ou au district scolaire de Burlington.

Les résidents légaux qui ne sont pas citoyens américains ne sont pas autorisés à voter aux élections fédérales ou nationales.

### **Les électeurs résidents légaux sont-ils éligibles pour se présenter aux élections municipales ?**

Oui, une fois qu'un résident est inscrit pour voter, cette personne peut se présenter aux élections municipales.

### **Comment un résident légal peut-il s'inscrire pour voter ?**

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire d'inscription des résidents légaux de la ville de Burlington (disponible en ligne à l'adresse <https://www.burlingtonvt.gov/CT/Voter-Registration-Info>) et en le retournant au bureau du Greffier-trésorier au 149 Church Street, Burlington, VT 05401. Les résidents légaux peuvent également s'inscrire pour voter dans leur bureau de vote le jour du scrutin.

### **Si vous avez des questions,**

appelez le bureau du Greffier-trésorier de Burlington au 802-865-7000 ou envoyez un courriel à [burlingtowntownclerk@burlingtonvt.gov](mailto:burlingtowntownclerk@burlingtonvt.gov)